



## La colère des riverains explose après l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen

Par [Olivier Laurent](#)

Mondialisation.ca, 04 octobre 2019

[wsws.org](http://wsws.org)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Environnement](#), [Loi et Justice](#)

Dans la nuit du 25 au 26 septembre, un incendie a ravagé une usine chimique de la compagnie américaine Lubrizol à Rouen, libérant un panache de fumée long de 22 km. Une semaine après les faits, les autorités prétendent toujours que les conséquences sanitaires seront négligeables, mais la mobilisation monte parmi les habitants pour faire toute la lumière sur l'événement.

5.253 tonnes de produits chimiques, divers acides, des lubrifiants, des solvants, des produits anti-corrosion, dont des dérivés du pétrole, sont parties en fumée dans l'incendie. L'usine était classée «Seveso seuil haut», le plus haut niveau de risque pour ce type d'installations. La toiture du bâtiment détruit lors de l'explosion contenait de l'amiante.


De nombreux habitants ont signalé des gênes diverses allant de simples irritations de la peau et des yeux à des diarrhées et vomissements en passant par des maux de tête. Cinq patients qui souffraient déjà de problèmes respiratoires ont été hospitalisés.



Mais ce sont surtout les effets à long terme qui inquiètent. Les risques de cancers et de perturbations endocriniennes, particulièrement pour les jeunes enfants et les femmes enceintes, ont été relevés: selon plusieurs experts, la combustion aurait pu produire des dioxines. Ces risques seraient surtout liés au dépôt sur les sols des particules de suies chargées de composés chimiques suite aux fortes pluies tombées le jour de l'incendie et qui pourraient ensuite contaminer la nappe phréatique et étendre considérablement la zone affectée.

Pendant plusieurs jours, la préfecture a tenté de minimiser les conséquences de l'incendie. Elle évoquait des «irritations», des «odeurs», mais en ajoutant que les mesures de la qualité de l'air ne montraient rien d'anormal. Les mesures prises ont consisté à fermer les écoles dans 12 communes environnantes pendant deux jours, et à donner quelques consignes de nettoyage des suies.

Pourtant, un membre du conseil d'administration de l'organisme chargé des mesures de la qualité de l'air, Atmo Normandie, déclarait déjà: «La difficulté actuelle est qu'on ne peut que supputer les analyses à réaliser. Je ne suis même pas sûr que les informations sur les produits présents dans l'usine aient été communiquées à Atmo.»

Finalement Agnès Buzyn, ministre de la santé, a avoué le 2 octobre: « En réalité, aujourd'hui, personne ne sait exactement ce que donnent ces produits mélangés lorsqu'ils brûlent. C'est la demande que nous allons faire à l'Ineris, qui est l'agence chargée de

l'évaluation des risques industriels».

Malgré cette déclaration extraordinaire, Buzyn s'est quand même permise de conclure que « Cette pollution qui est réelle, pour l'instant elle n'entraîne pas de risques pour la santé, avec ce que nous connaissons aujourd'hui. »

Le gouvernement de Macron et Edouard Philippe se comporte avec mépris envers la population. Des mesures sanitaires pour interdire la commercialisation des produits agricoles venant de 112 communes proches de Rouen n'ont été prises que le 29 septembre, soit après le départ du nuage de fumée. Les analyses sanitaires nécessaires pour déterminer si les produits seront finalement vendables ou pas resteront à la charge des agriculteurs.

Dans la foulée des révélations sur la contamination au plomb engendrée par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame en avril dernier, qui n'ont éclatées que trois mois après l'incendie, les riverains ont réagi avec colère aux tentatives officielles de minimiser les conséquences de cette nouvelle catastrophe.

Le 1er octobre, plusieurs milliers de manifestants, riverains, médecins, agriculteurs, défilaient à Rouen, pour demander des informations ainsi que la démission du préfet. Ils arboraient des pancartes «marre de se faire enfumer», ou «une usine chimique qui brûle sans toxicité c'est comme une tarte aux fraises sans les fraises».

Face aux lacrymogènes tirés par la police, certains ironisaient «Ça ne pollue pas, ne vous inquiétez pas, ce n'est pas toxique non plus.»

La liste complète des produits entreposés n'a été révélée que le 1er octobre, après la manifestation et suite à des dépôts de plaintes contre X par plusieurs associations et par 99 habitants qui demandaient la nomination d'un expert indépendant pour évaluer les conséquences de l'incendie.

La connaissance de cette liste était essentielle pour tenter de déterminer les conséquences de l'incendie. Après les attentats de 2015, toutefois le gouvernement PS du précédent président, François Hollande, auquel participait déjà Macron, avait décidé de ne plus rendre publique la liste des produits présents dans les usines classées Seveso seuil haut, prétendument par crainte d'inspirer des terroristes.

Le 3 octobre, l'une des associations ayant porté plainte, Respire, a déclaré que la préfecture s'opposerait à la nomination d'un expert indépendant, ce qu'elle qualifie de cas «tout à fait inédit» dans ce genre d'accident.

Même en prenant au sérieux la ligne gouvernementale selon laquelle l'on manquerait d'informations pour se prononcer sur les risques, ce que cet incendie met en lumière c'est, une fois de plus, le mépris de la classe dirigeante pour la population. Comment expliquer autrement le fait que l'on ait pas cherché à connaître à l'avance ce que pourrait engendrer un incendie dans une usine qui existe depuis les années 1950, qui est soumise à toutes les procédures existantes en matière de prévention des risques, et qui a déjà connue plusieurs incidents notables?

En effet, cette usine avait déjà connu un incident en 2013 qui avait dégagé un nuage invisible mais très odorant de Mercaptans perçus du sud de Londres à la région parisienne. En 2015, 2000 litres d'huiles minérales avaient été déversées dans le réseau d'évacuation

des eaux de pluies. En 2017, un arrêté préfectoral sanctionnait l'entreprise pour insuffisance du dispositif anti-incendies.

Le Plan de prévention des risques de l'usine établi en 2014 par l'exploitant mentionnait notamment comme principal risque d'incendie la zone touchée, en raison de la présence de palettes en bois, mais prétendait que ce risque ne serait que de «au maximum à une fois tous les 10.000 ans».

Tout cela n'avait pas empêché les autorités de répondre favorablement à deux demandes de l'exploitant pour augmenter la quantité de substances dangereuses stockées sur le site, déposées en février et en juin de cette année. Ces demandes portaient notamment sur 1598 tonnes de substances inflammables et 36 tonnes de substances à toxicité aiguë. Il était également question d'étendre la zone stockage, d'où est apparemment parti l'incendie, mais la préfecture refuse pour le moment de communiquer sur un éventuel lien entre les travaux projetés et l'incendie.

Ces demandes tiraient parti de la loi Essoc votée par la majorité présidentielle en 2018, loi censée «simplifier» le droit pour encourager l'investissement. Cette loi transférait la compétence pour autoriser ces augmentations de quantités de produits dangereux directement aux préfets, au lieu d'une étude des risques par une autorité indépendante, tant qu'il s'agit de modifier une installation et n'en d'en créer de nouvelles. L'incendie à Rouen met en lumière les dangers inacceptables liés à une situation où la police et l'État policier décident de ces questions au mépris de la population.

Olivier Laurent

La source originale de cet article est [wsws.org](http://wsws.org)  
Copyright © [Olivier Laurent, wsws.org](http://wsws.org), 2019

Articles Par : [Olivier Laurent](http://wsws.org)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)